



**UFR PSYCHOLOGIE,
SCIENCES SOCIALES,
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne
TSA 60401

63001 CLERMONT-FD Cedex 1

Tél. 04 73 40 64 59 ou 64 63 ou 61 42 ou 64 18

CANDIDATURE ET INSCRIPTION

LICENCE 2025-2026

(Primo-entrants avec VES (=équivalences) hors
PARCOURSUP)

Etudes en présentiel **Niveau 2 et Niveau 3**

Vous devez candidater via l'application e-candidat avant le 14 mars 2025.

Une fois votre demande traitée et validée par la commission pédagogique de l'UFR PSSSE:

-Vous allez recevoir (au plus tard fin juin 2025) une notification d'acceptation qui validera votre candidature en Licence 2 ou 3 de Psychologie en présentiel.

Attention: Si vous n'avez pas suivi la totalité de la procédure d'inscription avant la date de fermeture du serveur entre le 30 juin et le 17 juillet 2025, aucune inscription ne sera possible pour l'année 2025-2026.

ETAPE 1

CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET CAMPUS

Avant toute opération d'inscription, vous devez vous acquitter de votre contribution Vie Etudiante Et Campus (CVEC) sur le lien suivant :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Pour information, la contribution s'élève à 105 euros pour l'année universitaire 2025-2026. C'est une démarche obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur sauf pour les étudiants stagiaires de la formation continue.

Une fois cette démarche effectuée, une attestation numérotée CVEC vous sera délivrée.

Un numéro d'identification à 12 caractères vous sera attribué et vous permettra de procéder à l'inscription administrative sur le site de l'UCA.

ETAPE 2

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE PAR INTERNET

Entre le 30 juin et le 17 juillet, vous devrez procéder à votre inscription en ligne :

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

A la fin de votre inscription, vous devez obligatoirement payer en ligne. A titre indicatif, les droits de scolarité s'élèvent à 178 euros.

Ceci vous permettra de pouvoir opter pour un paiement en trois fois si vous le souhaitez.

ATTENTION : Vous vous inscrivez pour un cursus EN PRESENTIEL. Donc, vous ne devez cocher aucune case de droits EAD car cela engendrerait le paiement de frais supplémentaires en plus de votre inscription administrative.

ETAPE 3

DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

VOUS DEVEZ DEPOSER EN LIGNE VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR CE LIEN :

<https://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/inscription-administrative/etape-3/>

TRÈS IMPORTANT

Votre inscription deviendra définitive et votre carte étudiant sera éditée uniquement lorsque vous aurez déposé

les pièces justificatives en FORMAT NUMERIQUE sur la plateforme de mise en ligne prévue à cet effet sur le site de l'UCA.

Les documents seront contrôlés par le service scolarité.

(au fil de l'eau entre juillet et fin septembre)

Vous devrez vous assurer régulièrement de l'avancement du traitement des données jusqu'à la validation de l'ensemble des pièces

(A : en attente, T : transmises, V : validées ou R : refusées).

Pièces à fournir obligatoirement selon votre situation :

- Attestation responsabilité civile, fournie par votre assurance à votre demande, couvrant l'année universitaire 2025/2026, **portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire, stage"**
- Relevé de notes du baccalauréat
- Diplôme du baccalauréat,
- Situation au regard du service national (JDC, JAPD...),
- Carte d'identité en cours de validité (l'état civil doit être parfaitement lisible)
- si vous êtes en situation de handicap : 1 attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :

Scolarité de l'UFR PSSSE

34, avenue Carnot 63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX

scola.pssse@uca.fr ----- 04.73.40.64.59 ou 64.63 ou 61 42 ou 64 18